

RÉUNION DU 20 SEPTEMBRE 2019

Étaient présents : M. Yves AUMAITRE, Maire, Mme LACELLE, Mrs DUBRANLE et PARROT, adjoints au Maire, Mmes HUBERSON, GORGEON et CLAUDAUD, Mrs AUPETIT, LAFORET, AUCHARLES, DAUPHIN et DESMAISON. Étaient excusés : Gérard CHAPUT et Nicolas BATISE. Était absent : Franck CHAPUT.

➤ INFORMATIONS SUR LA DÉLÉGATION DU MAIRE

Sans objet.

➤ LOCAUX SCOLAIRES : MESURES DU RADON – CHOIX DE L'ENTREPRISE À INTERVENIR

Monsieur le Maire indique qu'un arrêté ministériel impose, dans notre département, la réalisation de mesures de radon dans les locaux scolaires et la salle d'activités tous les 10 ans. Pour satisfaire à cette obligation, la commune a consulté 6 sociétés agréées pour ce type de prestation mais seules quatre offres nous sont parvenues. Après analyses de ces dernières, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition la moins disante, à savoir celle de l'entreprise Diagnostic Saint-Valérien de Saint-Vaury (23).

➤ RAPPORT SUR L'EAU DE L'ANNÉE 2018

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable de l'exercice 2018 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ RAPPORT SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'ANNÉE 2018

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2018 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ TRAVAUX SALLE POLYVALENTE : CONSULTATION DDT – SAS SÉCURITÉ – SANITAIRES

La commission des bâtiments communaux a reçu un personnel de la DDT afin d'éclaircir certains points portant sur la mise en accessibilité de la salle polyvalente et plus particulièrement celui des sanitaires. Au vu de ces préconisations, il est nécessaire d'établir un nouveau chiffrage ; un rendez-vous avec l'entreprise initialement consultée a été fixé au 1er octobre prochain. Une porte de secours avec barre anti-panique sera posée prochainement en lieu et place de celle située dans la sas entre la salle et le préau scolaire. Le coût de cet investissement s'élève à 2.300,20 € H.T. Des travaux de mise aux normes de l'électricité seront également effectués. Le coût de cette prestation est de 2.375,28 € H.T. Pour finir, il est demandé l'installation de prises de courant au niveau du bar. Ce point sera étudié lors du rendez-vous du 1er octobre prochain.

➤ **RÉGIE DE RECETTES « DROITS DU CADASTRE » SUPPRESSION**

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de supprimer cette régie qui n'a pas eu d'encaissement ces deux dernières années. Cette décision sera effective à compter du 1er janvier prochain.

➤ **AFFAIRES DIVERSES**

- Assurance : Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les conventions santé et dépendance établies par une compagnie d'assurances connue sur le marché afin de proposer aux habitants de notre commune une offre promotionnelle. Après lecture des différents points de celles-ci, le conseil municipal désapprouve celui portant sur les actions demandées à la commune et plus particulièrement celle relative à « l'information des habitants ». En effet, la compagnie d'assurances demande que ce soit la commune qui informe ses administrés de la tenue d'une réunion publique d'information pour présenter cette offre. Le conseil municipal refuse toute implication de la commune dans cette affaire ; les élus ne souhaitent pas favoriser une compagnie à une autre. Seule la mise à disposition d'une salle est acceptée.